

INFORMATION COMMUNE
sur le projet de mise en place d'une gratification annuelle
faisant suite à la réunion du 20 avril 2007

Participants :

Pour la Direction

Giovanni LIEVORE
Hervé TAMBELLINI
Corinne COURBOILLET

Pour les Organisations Syndicales

Yannick SPAZIANI - FO
Nicolas DECORS –FO
Thierry MONTION - CFDT
Abdelmadjid BOUKHATEB – CFDT
Patrick ROVEDA - CGT

Une nouvelle réunion entre la Direction et les Organisations Syndicales s'est déroulée à Saint Etienne le 20 avril 2007 pour discuter du projet de mise en place d'une gratification annuelle.

De nouvelles discussions ont eu lieu sur les simulations réalisées par typologie de prime d'ancienneté et niveau de rémunération, plus précisément sur l'hypothèse suivante :

- a. Maintien de la prime d'ancienneté,
- b. Mise en place progressive de la gratification sur 5 ans (50%, 60%,75%,85%,100%),
- c. Contrepartie : diminution de 50% du CAPN,
- d. Maintien d'une augmentation annuelle adaptée.

Des échanges ont eu lieu sur la durée totale de la mise en place de la gratification, étant entendu que les trois autres points ont été validés de part et d'autre.

Certaines hypothèses sur la progressivité de la mise en place ont été retenues mais restent à valider par des simulations plus affinées.

L'hypothèse qui se dégage est la suivante :

	Gratification	CAPN
2007	40%	100%
2008	60%	50%
2009	80%	50%
2010	100%	50%

Il est précisé que par maintien d'une augmentation annuelle adaptée, il faut comprendre que l'hypothèse du gel de la politique salariale a été abandonnée.

Parallèlement, il est convenu d'engager rapidement des discussions sur une évolution du CAPN.

La date de la prochaine rencontre est fixée au 24 mai 2007.

La Direction

Les Organisations Syndicales

